MINISTERE
de L'EDUCATION NATIONALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Boaux - Arts

Monuments Historiques Fouilles & Sites

Inventaire des Sites dont la conservation présents un intérêt général LE MINISTRE SECRETAIRE D'ETAT A L'EDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté du IO août I942 ; ris par application de la loi du II juillet I942;

ARRETE

ARTICLE Iº - Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Tour Carrée de Trausse (Aude) et ses abords comprenant les parcelles cadastrales nº 247 à 250 298 section A, appartenant à:

GABAUDE Paul	250
LIGNERES Joseph	298
ROQUEFORT Jean	249
TALLAVIGNES Hector	248
VALES Raoul Mme	247

En ce qui concerne les immeubles bâtis, la mesure s'applique aux façades, élévations et toitures.

ARTICIE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture et au Maire de la Commune de Trausse et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

PARIS, le 19 mars 1943
Par délégation
le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux Arts
L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE

DES IMMEUBLES PROTÉGÉS

AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES

ET SUR LES SITES

DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)

Trausse. — Tour carrée et ses abords (parcelles nºs 247 à 250, 298, section A du cadastre) [S. Ins.: 19 mars 1943].

DÉPARTEMENT

AUDE

COMMUNE

TRAUSSE

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES CADASTRE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

6816 T (Sept. 1970)

Section A 1 e Feuille

Echelle: 1/ 1250



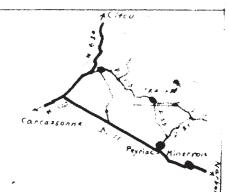


Extrait certifié conforme au plan cudestrat _ò la date ci-dessous (1). _ à la date du l^ejanvier 19___(1).

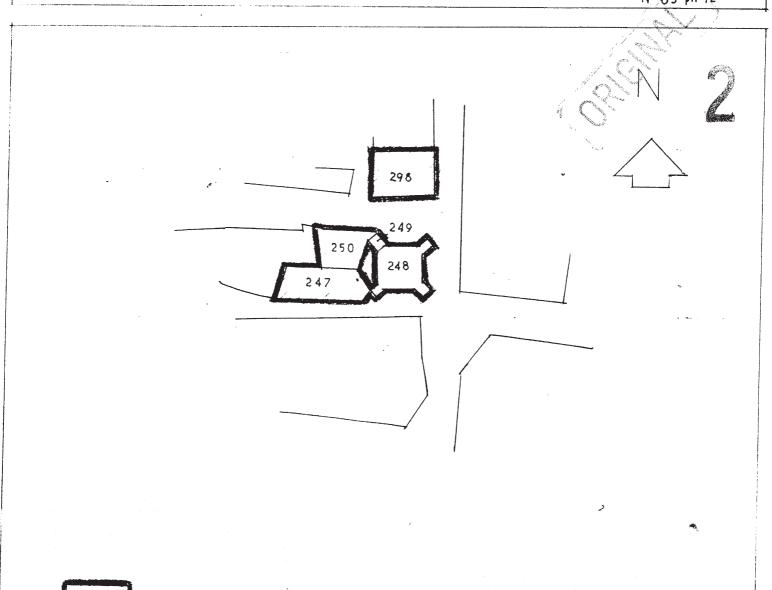
AUDE TRAUSSE

ANTIFFICE TOTAL

CANTON: PEYRIAC-MINERVOIS ARROND": CARCASSONNE



TOUR CARREE ET SES ABORDS MICHELIN 40 1/200 000



Sont inscrits sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Tour Carrée de Trausse (Aude) et ses abords comprenant les parcelles cadastrales nº 247 à 250 298 section A,

PARTIE INSCRITE

Arrêté du 9 Mars 1943